

Intégration des non-francophones à l'UQAM et langue d'enseignement : un rapport à discuter

À sa réunion régulière de septembre dernier, la Commission des études était officiellement saisie du rapport du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et des étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement. Ce rapport, intitulé *L'UQAM, université francophone québécoise à vocation internationale*, devrait être prochainement disponible sur le site Internet de l'UQAM.

À l'occasion de la présentation du rapport à la Commission des études, la vice-rectrice à l'Enseignement, à la recherche et à la création a rappelé que l'objectif était de « *le traduire en une politique et un plan d'action au cours de l'année, sous la responsabilité du recteur* ». Ce dernier a d'ailleurs affirmé que « *les discussions, à partir de maintenant, doivent davantage être centrées sur le projet de politique à venir que sur le rapport lui-même* » (procès-verbal de la réunion du 17 septembre de la Commission des études, p. 9).

Le rapport sera présenté le 8 novembre prochain au ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, en présence des membres de la Direction, des doyens et des vice-doyennes, vice-doyens des facultés, et des professeures et professeurs membres de la Commission des études et du Conseil d'administration. C'est dire l'importance accordée par la Direction à ce rapport, particulièrement en raison de l'esprit nouveau qu'il entend insuffler à l'UQAM dans le recrutement d'étudiantes et d'étudiants non francophones dans un contexte d'internationalisation.

Une telle présentation officielle au ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi ne doit cependant pas laisser entendre auprès de la collectivité que le tour de la question a définitivement été fait par le Groupe de travail et qu'il ne s'agirait plus désormais que d'en opérationnaliser les recommandations. On ne peut s'épargner la nécessité d'un débat en matière d'intégration des étudiantes et des étudiants non francophones et de langue d'enseignement, les enjeux étant fort complexes et interpellant directement la mission de l'UQAM comme université francophone ouverte à la diversité culturelle et linguistique.

Dans cette optique, nous présentons ce numéro spécial du *SPUQ-Info* consacré au rapport du Groupe de travail afin de soulever dès maintenant un certain nombre d'enjeux et de lancer un débat que nous souhaitons voir largement se poursuivre, tant dans les pages du *SPUQ-Info* que dans le cadre d'autres forums.

On pourra lire dans les pages qui suivent des positions syndicales et deux textes de fond :

- Un commentaire du Comité exécutif du SPUQ qui s'inquiète de dérives possibles en matière de langue d'enseignement en l'absence de balises claires (p. 2).
- Une position du Comité exécutif du SCCUQ sur la place de la langue française à l'UQAM (p. 5).
- Une lettre de la présidente du SEUQAM adressée à la vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création, faisant part des inquiétudes du Syndicat à la suite de la lecture d'un certain nombre de recommandations du rapport du Groupe de travail (p. 12).
- Un texte de Paul Bélanger, professeur au Département des sciences de l'éducation et président du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et des étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement, qui présente les principales mesures proposées dans le rapport, en articulation avec le défi de l'internationalisation qui se pose à l'UQAM comme université francophone (p. 3 à 5).
- Un texte de Louis Gill, professeur à la retraite et antérieurement 1^{er} vice-président du SPUQ, qui soulève des points de désaccord avec le rapport et rappelle les positions du SPUQ en matière de langue d'enseignement (p. 6 à 11).

L'internationalisation, un thème riche, mais des dérives possibles en matière de langue d'enseignement

Le Comité exécutif du SPUQ

Pour saisir l'origine des recommandations proposées dans le rapport du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et des étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement, il faut se rappeler le mandat que lui a confié la Commission des études en octobre 2000 à l'instigation de la vice-rectrice à la Formation de l'époque, Lynn Drapeau, « *en marge des discussions entourant la fin de l'entente entre l'UQAM et le Torah and Vocational Institute (TAV)* » : « *faire des propositions 1) sur des orientations et des mesures favorisant l'accueil et l'intégration des immigrants et non immigrants allophones à l'UQAM, 2) sur des balises eu égard à l'utilisation d'une autre langue que le français, principalement l'anglais, dans les programmes réguliers* » (résolution 2000-CE-9652). C'est ce double mandat que les membres du Groupe de travail ont choisi d'articuler à un thème central, « *celui du positionnement en 2001 d'une université francophone québécoise dans un contexte d'internationalisation* » (Rapport, p. 4).

En axant son rapport sur un thème central que reflète son titre même, *L'UQAM, université francophone québécoise à vocation internationale*, le Groupe de travail fait appel à une thématique riche, celle de l'internationalisation, qui permet à la fois de rendre compte de réalités nouvelles et d'évoquer de multiples aspects dont les contours demeurent cependant parfois imprécis.

Le thème de l'internationalisation peut être utilisé à différents niveaux et plusieurs voudront bien y voir ce qui leur convient, risquant par la suite de recourir à des ellipses pour promouvoir des modalités qui leur sont chères, sans se préoccuper du tableau d'ensemble.

SPUQ-info

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : 987-6198

Télécopieur : 987-3014

Courriel : spuq@uqam.ca

Internet : <http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

La voie prudente qui est celle des auteurs du rapport, qui prônent un « *équilibre à établir entre une approche institutionnelle générale et des approches spécifiques aux facultés, écoles et départements* » (Rapport, p. 13), risque de déboucher, en l'absence de balises institutionnelles clairement affirmées, sur des initiatives qui peuvent, à terme, mettre en péril la mission fondamentale de l'UQAM comme université de langue française. Cela nous apparaît d'autant plus risqué que d'aucuns, s'appuyant sur le fait que « *le Groupe de travail n'a pas voulu élaborer une nouvelle politique linguistique pour l'UQAM, mais plutôt lui proposer un ensemble de mesures concrètes à mettre immédiatement en application* » (Rapport, p. 36), pourraient être tentés de proposer des initiatives à courte vue.

La prédominance de la question de l'internationalisation de l'UQAM crée une dynamique particulière entre les trois ensembles de recommandations proposées dans le rapport : c'est comme si l'UQAM, en se voulant une université à vocation internationale, se devait, tout en affirmant son caractère francophone, de prôner une ouverture plus grande en matière d'« *intégration accrue d'étudiants non francophones* » et de « *recours à d'autres langues d'enseignement que le français* », ouverture pouvant « *aller de pair, et ce, de manière incontournable* » avec « *l'exigence de consolidation et de rehaussement de la maîtrise du français chez tous les étudiants* » (Rapport, p. 35).

Nous ne pouvons qu'être en accord avec l'idée d'une intégration accrue des étudiantes et des étudiants non francophones à l'UQAM et avec l'exigence de consolidation et de rehaussement de la maîtrise de la langue française. Mais, pour nous, dans une université francophone, il ne peut y avoir qu'une seule langue d'enseignement, le français. La vocation internationale de l'UQAM doit rester déterminée par cette caractéristique identitaire essentielle, celle du français comme la langue d'usage dans les activités d'enseignement. L'ouverture à d'autres langues d'enseignement que le français risque d'entrer en contradiction avec la visée qui est pourtant affirmée, soit celle de l'intégration des non-francophones à l'université de langue française et à la société québécoise. C'est pourquoi il faut que des balises claires soient adoptées en ce sens dans le cadre d'une Politique sur la langue. □

Le défi de l'internationalisation de l'UQAM, université francophone

Paul Bélanger

Département des sciences de l'éducation

Président du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et des étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement

Le rôle international, que l'UQAM, université francophone, est appelée à exercer d'abord dans le nouvel espace continental des Amériques mais aussi plus largement dans le monde, pose un défi nouveau. Et ce défi appelle trois orientations complémentaires : d'abord un renforcement du français, puis un accueil plus actif des étudiants étrangers et québécois allophones et, enfin, la création d'un espace balisé où les étudiantes et les étudiants francophones pourront, sur une base facultative, prendre 10 % de leur cours dans une des trois autres langues continentales. Tels sont les points les plus marquants des 45 recommandations adoptées à l'unanimité par le Groupe de travail que la Commission des études avait constitué en octobre 2000 sur l'intégration des étudiantes et des étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement.

Ce comité, formé de douze professeurs et deux étudiants, a œuvré pendant deux années pour établir les faits, explorer les rapports nécessaires entre la consolidation du français et l'ouverture internationale et, au terme d'un long processus de délibération, faire des propositions unanimes.

Lors de ces discussions et consultations, il nous est vite apparu que l'UQAM avait un rôle important à exercer comme université francophone dans une ville internationale, où 10 % de la population, soit 200 000 individus, sont des étudiants universitaires. Un rôle nouveau aussi dans le nouvel espace continental en voie de se créer où nous pouvons devenir et devenons déjà, à la rencontre des cultures latine et anglophone, un lieu original de développement professionnel et scientifique, ainsi que de débat et de création. L'enjeu est de taille, il n'est pas sans lien avec celui, certes plus vaste, de la place du Québec dans cette zone en difficile création dont la construction et l'orientation ne peuvent être indifférentes aux universités québécoises, dans leur triple rôle de formation, de recherche et de service aux collectivités.

Nous ne pouvions examiner les voies d'ouverture au monde non francophone, sans lier cette réflexion à la situation non symétrique des institutions francophones en Amérique du Nord. La spécificité francophone de notre université est au

cœur de sa définition. Or, dans un environnement géographique et scientifique majoritairement anglophone, cette identité commande, tel que la Commission Larose l'a rappelé fort justement, des mesures de perfectionnement et de consolidation du français (recommandation 50) ainsi que des balises dans le recours aux autres langues (recommandation 51). Bref, pour reprendre les propos de notre rapport, la première partie de notre défi était d'« assurer la maîtrise du français dans un aménagement linguistique pluriel ». Comment, en effet, pourrions-nous accueillir plus d'étudiants non francophones sans renforcer nos capacités de formation accélérée du français d'une part, et, d'autre part, sans assurer à toute la population étudiante, y compris les francophones, la possibilité d'améliorer de façon continue leur maîtrise de la langue française.

Dans une perspective de développement international de l'UQAM, il nous fallait également prendre en compte l'expansion et la transformation de notre espace de référence. Cette dimension internationale, aux conséquences linguistiques, questionne les trois missions de l'université et, avant tout, la formation. L'internationalisation de la mission de l'enseignement, c'est d'abord le recrutement d'étudiantes, d'étudiants non francophones à l'étranger et au sein de la communauté non francophone québécoise. Les étudiantes et les étudiants provenant de l'extérieur du pays ne constituent que 2 % de notre population étudiante, dont près des trois quarts sont issus de pays francophones. C'est trop peu. Nous soulignons l'importance d'accroître les étudiants étrangers francophones; l'accueil croissant de ces derniers viendra renforcer l'environnement francophone international qui nous caractérise et nous caractérisera de plus en plus. Cependant, il nous apparaît tout aussi essentiel, pour l'avenir, d'accueillir de plus en plus de personnes des autres communautés linguistiques et, en particulier, en provenance des Amériques.

Il en est de même pour les étudiants non francophones québécois qui déjà, suite à la loi 101, sont déjà scolarisés en français. Seulement 47 % d'entre eux viennent étudier dans les universités francophones montréalaises. Ce pourcentage est aussi beaucoup trop faible, surtout que son augmentation nous permettrait de créer, dans un univers francophone, des environnements d'*interapprentissage* informel facilitant l'intégration des étudiants étrangers non francophones.

Le défi de l'internationalisation questionne la fonction d'enseignement de l'UQAM d'une autre façon : quant au profil de sortie des diplômés. Ceux-ci, tout au long de leur

parcours professionnel, auront soit à œuvrer dans des entreprises québécoises qui feront affaire avec l'extérieur, soit à occuper, pour une partie importante de leur carrière, des postes à l'extérieur même du Québec. Dans les deux cas, nous croyons qu'il serait important de leur permettre d'ajouter à leur maîtrise en français de leur discipline, une initiation à la façon dont elle s'exerce dans l'une ou l'autre des autres langues continentales. Cela constituera un atout supplémentaire important, tant pour les francophones que pour les non-francophones.

Ce rayonnement international de notre université francophone demande aussi de soutenir les chercheurs de l'UQAM dans leurs projets de coopération intellectuelle internationale, de les aider dans la diffusion de leurs travaux au delà de la communauté francophone et de les inciter à participer activement aux forums mondiaux et continentaux, dans les champs économique, social et culturel.

Ces deux défis, loin d'être contradictoires, constituent deux voies complémentaires. Ils nous ont conduit à faire trois grandes propositions qui forment un triptyque inséparable, tel que noté au début de cet article : le renforcement du français, l'accueil plus actif d'étudiants étrangers et non francophones, et une exposition balisée et volontaire de l'ensemble des étudiants à une deuxième et troisième langue. Nous ne réussissons pas à relever le défi sans conjuguer ces trois types de mesures. Comment peut-on maîtriser une seconde langue sans d'abord bien posséder sa langue maternelle? Comment accueillir plus d'étudiants des autres univers linguistiques sans leur donner les moyens d'acquérir au départ une connaissance suffisante du français et comment consolider leur français sans les immerger dans un univers culturel et scientifique fortement francophone?

Notre Groupe de travail n'entend aucunement, tel que le prétendait faussement le titre d'un article du *Devoir*, diluer les exigences à l'entrée des programmes réguliers. L'assouplissement proposé à la recommandation 5 ne concerne que des clientèles particulières qui viennent justement apprendre le français à l'UQAM. Mais, pour répondre aux exigences à l'entrée, l'accueil d'étudiants étrangers requiert que l'université, les autorités de Montréal et le gouvernement québécois, tout comme l'ACDI, coopèrent étroitement pour offrir, de façon accessible, des programmes accélérés d'apprentissage du français, tel que cela se fait, par exemple, dans les universités allemandes.

Essentiellement, nous proposons trois séries de mesures.

1. L'accueil des étudiants étrangers et québécois non francophones

Il est urgent de développer et mettre en opération une stratégie active de recrutement et d'accueil d'étudiants étrangers et d'étudiants québécois non francophones. À cette fin, l'UQAM doit pouvoir mobiliser le support des

instances gouvernementales montréalaise et québécoise, des organismes spécialisés comme Montréal International et l'Agence canadienne de développement international, des communautés non francophones de Montréal ainsi que des réseaux des ambassades canadiennes et des délégations québécoises à l'étranger. Cela permettra à l'Université de mieux rejoindre les milieux visés, de faciliter la communication, mais aussi, tout particulièrement pour les étudiants étrangers, d'offrir des conditions concrètes facilitant leur venue. Il faut élargir les possibilités d'accès, obtenir plus de bourses, étendre l'accord à plus de pays, donner aux universités une plus grande flexibilité pour accorder à une proportion plus grande d'étudiants étrangers les mêmes conditions financières qu'aux citoyens du pays.

Et, parmi ces exigences, outre les contacts accrus et les appuis financiers, il y a le besoin d'offrir à ces personnes un soutien linguistique et des possibilités d'apprentissage accéléré pour acquérir une maîtrise suffisante du français, condition incontournable à leur inscription dans les programmes réguliers de l'UQAM.

2. Ouverture balisée et facultative aux autres langues continentales

Nous proposons, en second lieu, d'offrir à tous les étudiants, et donc aussi aux étudiants francophones, la possibilité, dans leur curriculum régulier, de suivre 10 % de leurs cours dans l'une ou l'autre des langues continentales (anglais, espagnol, portugais). Cette mesure, là où l'expertise professorale actuelle le rendra possible, permettra aux étudiants, qui le veulent, de se familiariser, dans leur discipline et spécialité, avec l'interface anglophone, hispanophone ou lusophone de leur champ d'expertise.

Il s'agit toutefois d'une ouverture balisée d'abord par le nombre maximal de cours, trois sur trente, et puis par la possibilité, toujours sur une base volontaire, de les donner par les professeurs de la faculté. Des interprétations erronées de notre rapport doivent ici être corrigées : il n'est nullement question d'obliger un professeur à donner un cours dans une autre langue que le français ou d'obliger un préposé à l'accueil d'utiliser une autre langue sans une adhésion volontaire à son apprentissage. Il n'est pas davantage question de permettre aux professeurs de langue maternelle anglaise, espagnole et portugaise, de pouvoir donner tous leurs cours dans leur langue maternelle, ou encore de ne pas offrir en français l'ensemble des trente cours d'un programme, pas plus d'ailleurs, que de diluer les exigences d'une connaissance suffisante du français.

3. Renforcement du français

D'ailleurs, un pilier essentiel de cette ouverture internationale, un des trois panneaux de ce triptyque, est précisément le renforcement des services de perfectionnement et d'aide au français : dépistage, mise à

niveau, mesures spéciales, campagne de promotion de la qualité du français, relèvement du niveau d'exigence pour tous les programmes, sans compter un rappel insistant aux cégeps de leur mission à cet égard.

Déjà l'expérience du Bureau de consultation en français nous fournit une base de départ, mais cela, dans le contexte actuel, demeure très nettement insuffisant. Pour que cette troisième mesure ne demeure pas des vœux abstraits, l'UQAM doit se doter d'un réseau de services de perfectionnement et d'aide en français et assurer une présence efficace de ce réseau dans toutes les facultés à titre de cliniques de français accessibles à tous les étudiants. Cela est essentiel tant pour les étudiants francophones que pour le nombre, qu'on prévoit et espère grandissant, d'étudiants non francophones.

Conclusion

Ce rapport et les recommandations qu'il contient, ne constituent pas une proposition de politique de la langue pour l'Université du Québec à Montréal. Il s'agit, plus simplement, d'une série de mesures concrètes applicables tout de suite afin de permettre à l'UQAM de mieux exercer, dès maintenant, son rôle d'université francophone dans l'espace de plus en plus international qui devient le sien. Cette proposition se veut respectueuse des ententes entre l'université et ses divers membres et repose sur la possibilité d'arriver par consensus à solutionner les difficultés, en particulier pour celles et ceux qui œuvrent dans les services de première ligne. Cette proposition tient compte aussi de la culture de notre université en maintenant un équilibre entre une orientation générale institutionnelle UQAM et, à l'intérieur des paramètres et balises adoptées par la Commission des études, la possibilité de réajustements particuliers tenant compte du caractère spécifique de chaque discipline, département et faculté.

Il me faut ici saluer, non seulement la persévérance des membres du comité, en très grande majorité des professeurs, pour avoir su scruter attentivement et patiemment toutes

les facettes de cette question difficile, mais saluer aussi leur créativité et leur sagesse pour définir et relever de façon prospective ce défi paradoxal de reconnaissance de notre identité et d'ouverture internationale et pluriculturelle.

Notre rapport, basé sur une analyse approfondie de la situation, se veut avant tout une proposition de développement pour l'avenir de notre université francophone. Nous croyons proposer une approche mesurée qui s'appuie sur nos acquis et tient compte de la position difficile et spécifique d'une institution francophone dans un espace plurilingue. Nous tenons à ce que soient rapidement entreprises une réflexion et une consultation commune à ce sujet, mais nous souhaitons aussi, et le plus vite possible, l'adoption de mesures concrètes sur les trois points soulevés.

Il s'agit à la fois du défi intellectuel de l'internationalisation auquel sont confrontées toutes les universités de grande taille, mais aussi, pour ces institutions, d'un potentiel indéniable de développement. Nous soumettons que le triptyque de nos recommandations constitue trois voies mutuellement nécessaires d'une insertion dynamique de l'UQAM dans la mouvance actuelle.

Le fruit du rapport sera mesuré par la création d'un assentiment majoritaire à son orientation, mais aussi par l'adoption par l'UQAM de mesures concrètes, par leur mise en application et par l'allocation des ressources requises, ainsi que par la mobilisation aussi tangible et pratique de ceux qui, à l'extérieur de notre institution, disent souscrire aux objectifs d'ouverture internationale des universités et de consolidation de la langue française, mais qui devront poser des gestes concrets.

Forte de son expérience et de son enracinement, l'UQAM a, nous en sommes convaincus, la capacité de ne pas être frileuse face à l'internationalisation et d'aller, dans l'espace continental qui s'ouvre, apporter la contribution d'une université francophone dynamique. □

Position du SCCUQ sur la place de la langue française à l'UQAM

adoptée par le Comité exécutif du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM le 4 novembre 2002

Que l'UQAM :

- Réaffirme son caractère d'université francophone.
- Redéfinisse le plus rapidement possible sa politique de la langue. Celle-ci devrait être claire, précise et complète. Elle devrait s'appliquer à l'ensemble du milieu universitaire et ne tolérer des exceptions que dans les cas rarissimes.
- Consacre des ressources au perfectionnement du français de ses étudiantes et étudiants francophones.
- Consacre des énergies et des ressources à l'accueil et à

l'intégration des étudiantes et étudiants non francophones.

- Consacre des énergies et des ressources à promouvoir l'usage du français à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université.
- Consacre des énergies et des ressources à faire du français une langue de savoir et de connaissance.
- S'engage à valoriser les travaux de ses chercheurs rédigés en français et en favoriser la diffusion et le rayonnement.

Vers une politique sur la langue à l'UQAM

Des désaccords avec le rapport Bélanger

Louis Gill

Professeur à la retraite

Département des sciences économiques

En mettant le cap sur une dimension internationale érigée en vocation tout en reconnaissant une obligation à l'égard du français, le rapport met de facto en veilleuse la véritable spécificité de l'UQAM qui est d'être d'abord une université francophone.

L'université francophone ouverte à la diversité culturelle et linguistique, qu'il faut s'employer à construire et à préserver, se trouve dès lors à terme menacée d'effacement devant une éventuelle université pluriculturelle et plurilingue, dans les faits bilingue, inévitablement vouée à la domination de l'anglais envahissant.

Un important débat a actuellement cours dans la collectivité de l'UQAM, dont l'aboutissement sera l'adoption d'une politique de l'Université sur la langue. Ce débat a été lancé par le récent dépôt, à la Commission des études du 17 septembre, du rapport du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et des étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement, intitulé *L'UQAM, université francophone québécoise à vocation internationale*. Le groupe de travail, présidé par le professeur Paul Bélanger du Département des sciences de l'éducation, avait été mis sur pied en octobre 2000 à la suite de la résiliation en avril 2000 du protocole signé un an plus tôt entre l'UQAM et le *Torah and Vocational Institute of Montreal* (TAV). On se souviendra qu'une des incongruités de ce protocole était l'enseignement par l'UQAM de cours en langue anglaise et l'enseignement de l'anglais à des étudiants allophones pour leur permettre de suivre en anglais ces cours dispensés par l'UQAM, université francophone¹.

L'élaboration d'une politique sur la langue est une démarche d'une importance cruciale pour l'UQAM et il va de soi que la discussion qui doit y mener sera fortement orientée par le rapport du groupe de travail qui vient d'être rendu public. Aussi est-on en droit de regretter que la Commission des études ait été amenée, avant d'avoir commencé à débattre

du rapport, à qualifier de « remarquable » le travail du comité², influençant la discussion dès le départ dans le sens d'un préjugé favorable à l'esprit et aux recommandations du rapport. Plus regrettable encore, et certainement plus inattendue, est la décision du rectorat, annoncée avant que la Commission des études ait amorcé sa discussion du rapport et sans qu'elle ait été consultée sur l'opportunité de cette initiative, de faire une présentation officielle du rapport, qui n'a été adopté par aucune instance de l'UQAM, au ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi lors d'une rencontre avec lui à l'UQAM le 8 novembre.

Le premier défi de l'UQAM face à l'internationalisation : préserver et renforcer son caractère francophone

Sans nier le sérieux du travail du groupe de travail ni la pertinence de ses préoccupations d'ouverture à la diversité culturelle et linguistique, je voudrais soulever ici un ensemble de désaccords, le premier à l'égard de l'orientation de fond du rapport, énoncée de manière synthétique dans son titre : *L'UQAM, université francophone québécoise à vocation internationale*. Personne ne nierait que l'UQAM, comme toutes les grandes universités, francophones ou anglophones, est aujourd'hui insérée dans une réalité qui ne cesse de s'internationaliser et qu'elle doit se disposer adéquatement dans cette nouvelle réalité. Mais, son plus grand défi est de demeurer francophone et de se renforcer comme telle, dans et malgré le contexte international. Plus que de s'adapter à ce contexte, l'université francophone doit se renforcer pour y faire face et pour survivre dans un monde où l'anglais, langue

-
1. À cette atteinte au caractère francophone de l'UQAM, s'ajoutaient de non moins sérieuses atteintes à ses caractères public et laïque (discrimination des étudiants selon des critères religieux et sexuels, privatisation partielle par le recours aux locaux, équipements et services d'un organisme privé, empiètement de cet organisme sur les prérogatives exclusives de l'Université en matière d'enseignement), et de nombreuses contraventions à la convention collective SPUQ-UQAM.
 2. Sur un vote divisé de 10 pour, 5 contre et 2 abstentions.
-

scientifique internationale, est de plus en plus envahissant. Tel a été jusqu'ici et tel est plus que jamais le défi que doit relever l'UQAM, université francophone. Et c'est d'abord ce défi qui doit guider l'élaboration d'une politique sur la langue.

Cela veut dire que notre première préoccupation en la matière doit être la mise en place des moyens visant à affirmer, dans tous les aspects de la vie universitaire (enseignement, recherche, communications internes et externes, etc.), le caractère francophone de l'établissement et d'assurer aux étudiants formés par l'UQAM et auxquels elle décerne ses diplômes la connaissance universitaire du français qui leur manque dramatiquement. À cet objectif doivent s'articuler tous les autres, dont celui, incontournable dans le contexte international d'aujourd'hui, de l'apprentissage et de la maîtrise par les étudiants, comme partie intégrante de leur formation, de langues secondes, en premier lieu de l'anglais. Le rapport du groupe de travail le recommande. Il propose aussi une amélioration de la maîtrise du français. Mais, présentés comme complémentaires, ces deux objectifs y sont aussi placés sur le même pied. Il s'agit de « *conjuguer les caractères français et international de l'UQAM* » (p. 5), de « *développer chez les étudiants une ouverture aux autres langues tout en améliorant la qualité de leur français oral et écrit* » (p. 4).

En mettant le cap sur une dimension internationale érigée en vocation tout en reconnaissant une obligation à l'égard du français, le rapport met *de facto* en veilleuse la véritable spécificité de l'UQAM qui est d'être d'abord une université francophone. L'université francophone ouverte à la diversité culturelle et linguistique, qu'il faut s'employer à construire et à préserver, se trouve dès lors à terme menacée d'effacement devant une éventuelle université pluriculturelle et plurilingue, dans les faits bilingue, inévitablement vouée à la domination de l'anglais envahissant.

Une nécessaire valorisation du français, face à l'envahissement de l'anglais

De nombreux facteurs, on le sait, témoignent déjà de cet envahissement : la publication d'articles et de livres en anglais, le déroulement de séminaires, de conférences, de congrès scientifiques en anglais, l'enseignement de cours et la remise de travaux en anglais, la confection de sites Internet exclusivement en anglais³, etc. Il faut regretter que le groupe de travail ne fasse aucune mention des risques que représente une telle évolution pour la sauvegarde du français dans tout un ensemble d'activités de la vie universitaire. Seul est retenu l'aspect positif du développement de la maîtrise d'autres langues que le français, développement qui constitue un enrichissement

en soi et qui permet par ailleurs, dans un cadre qui continue à s'internationaliser, une transmission plus large des résultats de la recherche et de la création : « *Le dynamisme de la recherche et de la création francophone ne s'exprime pas exclusivement par la langue française* », et « *il est important que l'UQAM affirme son expertise à travers plusieurs langues dans les divers champs de sa mission, y compris dans sa mission d'enseignement* », lit-on dans le chapitre 2 du rapport (p. 12). Mais, n'aurait-il pas été opportun, dans un cadre où le français est menacé face à l'anglais comme langue de communication scientifique et culturelle, de valoriser et d'encourager le développement, dans une université francophone, d'un corpus de connaissances en langue française, nécessaire en soi mais capital également aux fins de l'enseignement en français ?

La langue d'enseignement

Cela nous amène au point particulièrement sensible qu'est le recours à une autre langue d'enseignement que le français dans une université francophone. À ce chapitre, les recommandations du rapport, si elles devaient être retenues, constitueraient un dangereux glissement. L'université francophone doit demeurer francophone et l'enseignement qui s'y dispense doit continuer à y être dispensé en français, sinon c'en est fait de la spécificité francophone. Le groupe de travail préconise « *une ouverture de l'UQAM à d'autres langues d'enseignement que le français, tant pour attirer des étudiants non francophones que pour permettre à l'ensemble des étudiants d'être exposés à des langues autres que le français* » (p. 24). Il propose à cet effet un ensemble de recommandations d'enseignement dans d'autres langues :

- à des groupes non francophones, dans le cadre de formations sur mesure (recommandation 31);
- à des groupes d'étudiants étrangers spéciaux, dans les « champs particuliers d'expertise » de l'UQAM (recommandation 32);
- à des étudiants réguliers, dans les programmes « à cheminement international » (recommandation 35);

3. À l'UQAM par exemple, le site unilingue anglais IDEAS (*Internet Documents in Economics Access Service*) a toujours, malgré de nombreuses protestations, impunément pignon sur rue sur le serveur de l'UQAM à l'adresse <http://ideas.uqam.ca>, et l'UQAM y est toujours identifiée comme *University of Quebec at Montreal*, en contravention de la politique de l'établissement qui stipule que « *la langue du site WEB de l'UQAM est le français* », que « *l'appellation légale "Université du Québec à Montréal" ne doit pas être traduite* » et que « *tout contenu WEB du site de l'UQAM doit être présenté d'abord en français* » (voir : <http://www.uqam.ca/outils/diffusion.htm>). Le webmestre du site IDEAS continue pour sa part à s'adresser uniquement en anglais à ses collègues de l'UQAM dans sa correspondance en lien avec ce site.

- à l'ensemble des étudiants inscrits dans des programmes de baccalauréat : un maximum de trois cours (recommandation 36).

Même si les considérations d'ordre quantitatif sont secondaires pour évaluer une proposition de politique qui relève d'abord des principes, il n'est pas inutile de préciser qu'aucune limite n'est fixée au nombre de cours qui pourraient être ainsi dispensés en vertu des recommandations 31 et 32; quant à la recommandation 35, elle mentionne « un nombre limité » de cours, sans préciser davantage.

La recommandation 31, qui ouvre la porte à un nombre illimité de formations sur mesure dans une autre langue que le français, selon toute probabilité principalement en anglais, lorsque l'UQAM reçoit une demande en ce sens dans un de ses domaines de compétence et qu'elle dispose des capacités et des ressources nécessaires, ne peut pas ne pas rappeler le souvenir du protocole TAV-UQAM signé en avril 1999 et résilié en avril 2000 au terme d'une bataille qui a occupé toute l'année universitaire. Bien sûr, la question de la langue d'enseignement n'était pas le seul enjeu de cette contestation du protocole, mais elle en était un volet capital. Les mêmes questions seraient soulevées par une éventuelle intégration de la recommandation 31 dans une politique de l'Université sur la langue. Même si l'UQAM dispose des compétences et des ressources nécessaires, qu'est-ce qui justifierait qu'en tant qu'université francophone, elle réponde positivement à une demande de formation sur mesure en anglais ? D'excellentes universités anglophones, tout aussi compétentes que l'UQAM, existent, dont c'est la mission spécifique de dispenser des cours en anglais. Empièteraient-elles sur le terrain des universités francophones et leur feraient-elles concurrence en offrant de leur côté des cours en français ? La réponse des universités francophones devrait alors consister, non pas à se lancer dans une concurrence encore plus forte en ripostant par l'offre de cours en anglais, mais d'intervenir au sein de la CREPUQ et auprès du bailleur de fonds qu'est le gouvernement pour qu'une concertation interuniversitaire, voire l'adoption d'un cadre juridique, en arrive à fixer clairement les responsabilités respectives des universités francophones et anglophones.

C'est en ce sens que le Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeures et professeurs du réseau de l'Université du Québec (CLIUQ), dans une résolution du 30 mars 2000 reproduite ci-contre, dénonçait la tendance à l'œuvre dans les universités francophones du Québec à implanter l'anglais comme langue d'enseignement et exprimait son désaccord avec les décisions des administrations universitaires « *qui ne semblent motivées à cet égard que par des considérations de concurrence entre*

les universités et de lutte pour la conquête des effectifs étudiants ».

Pour ce qui est de l'offre de formations sur mesure dans d'autres langues que l'anglais, il va de soi que, cela ne relevant spécifiquement ni des universités francophones,

**COMITÉ DE LIAISON INTERSYNDICAL
DES SYNDICATS DE PROFESSEURES
ET DE PROFESSEURS DU RÉSEAU DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (CLIUQ)
RÉUNION DU 30 MARS 2000**

Résolution sur l'usage de l'anglais comme langue d'enseignement dans les universités francophones du Québec

Attendu la dangereuse tendance, actuellement à l'œuvre dans les universités francophones du Québec, à implanter l'anglais comme langue d'enseignement dans divers cadres;

Attendu qu'en agissant ainsi les universités francophones dévient de leur mission fondamentale qui est de favoriser le partage du français comme langue commune de la vie publique de la société québécoise, de promouvoir la culture française et d'attirer à la francophonie les allophones qui ont choisi de s'établir au Québec;

Attendu que ces développements se produisent au moment où des statistiques inquiétantes révèlent un déclin du français dans la région métropolitaine, qui est à l'origine de la formation d'un groupe interministériel de travail sur sa vitalité;

IL EST RÉSOLU que le CLIUQ :

- 1- Dénonce cette tendance à l'usage de l'anglais comme langue d'enseignement dans les universités francophones du Québec et exprime son désaccord avec les décisions des administrations universitaires, qui ne semblent motivées à cet égard que par des considérations de concurrence entre les universités et de lutte pour la conquête des effectifs étudiants;
- 2- Alerte la collectivité universitaire et sensibilise le public aux risques réels que cette tendance représente pour l'avenir des universités francophones au Québec;
- 3- En appelle aux pouvoirs publics, en particulier au ministre de l'Éducation, François Legault, et à la ministre de la Francophonie, Louise Beaudoin, pour qu'ils se saisissent de cette question et prennent les décisions nécessaires, qui relèvent de leur responsabilité.

ni des universités anglophones, l'UQAM, dans la mesure où elle possède les ressources voulues, devrait répondre positivement à ces demandes, dont on peut s'attendre par ailleurs à ce qu'elles soient d'une envergure sensiblement moindre que les demandes de formation en anglais. Elles seraient par ailleurs un important facteur de rapprochement avec les communautés allophones.

La concurrence entre universités francophones sur le terrain de la langue

Un autre cas mérite d'être rappelé, celui du rejet par le SPUQ, à l'hiver 2001, d'une demande de dérogation à la clause de la convention collective SPUQ-UQAM qui définit le français comme langue d'enseignement, afin de permettre une formation sur mesure en anglais à des cadres de la société Bombardier; cette demande avait été soumise par l'École des sciences de la gestion. Dans sa résolution à cet effet adoptée le 21 février 2001 (reproduite ci-contre), le Conseil exécutif du SPUQ avait invité Bombardier à former ses gestionnaires en français à l'UQAM et suggéré à l'École des sciences de la gestion, dans les situations où on lui demande d'assurer une formation en anglais, de rechercher un partenariat avec une université anglophone, dont l'enseignement en anglais est la mission spécifique. Le Conseil exécutif attirait par ailleurs l'attention de l'École sur le fait que Bombardier, près de 24 ans après l'adoption de la Charte de la langue française, n'avait toujours pas de certificat de francisation de l'Office de la langue française attestant que l'usage du français y était « généralisé », et qu'une réception favorable de la demande de formation de gestionnaires en anglais pourrait être interprétée comme une caution de l'UQAM à une regrettable situation qui perdurait, la langue des gestionnaires étant déterminante pour ce qui est de la langue de travail au sein de l'entreprise.

On connaît le dénouement, sur lequel s'appuient les partisans du recours à l'anglais dans la formation sur mesure pour réclamer à l'UQAM les changements jugés nécessaires. C'est l'Université de Sherbrooke qui a signé le contrat avec Bombardier. Se félicitant du « bon coup » réalisé, l'administration de cette université disait pouvoir ainsi « suivre Bombardier partout dans le monde si elle nous y envoie » (*Le Devoir*, 14 mars 2001, p. A8). Et il y a là effectivement matière à frustration pour l'UQAM si tous les établissements francophones ne se donnent pas les mêmes règles de comportement face à un enjeu qui les concerne tous sans exception. C'est le sens de l'intervention que faisait Roch Denis lors de la course au rectorat, dans le cadre d'une assemblée publique tenue par le SPUQ, le 4 avril 2001 (reproduite dans le numéro 217 (avril 2001) du *SPUQ-Info*, p. 9)⁴ :

4. Les numéros du SPUQ-Info peuvent être consultés sur le site Internet du SPUQ : <http://unites.uqam.ca/spuq/>.

CONSEIL EXÉCUTIF DU 21 FÉVRIER 2001

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Demande de dérogation à la clause 2.07 pour un projet de formation en Sciences de la gestion

Attendu la clause 2.07 de la convention collective SPUQ-UQAM qui stipule que la langue de travail des professeurs à l'UQAM est le français;

Attendu la demande de dérogation à cette clause, adressée au syndicat par l'École des sciences de la gestion, pour lui permettre de répondre à une demande de formation de 400 gestionnaires de l'entreprise Bombardier, dont 100 seraient formés en anglais;

Attendu le débat en cours sur la nécessaire préservation de la spécificité d'université francophone de l'UQAM dans le contexte actuel de fortes tendances à la progression de l'anglais dans les activités universitaires;

Attendu le mémoire déposé à cet effet par le Comité exécutif à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec;

Attendu la possibilité de conclure des ententes de partenariat avec des universités anglophones;

IL EST RÉSOLU que le Conseil exécutif :

1. Ne consente pas à la dérogation demandée par l'École des sciences de la gestion;
2. Attire par ailleurs l'attention de l'École des sciences de la gestion sur le fait que Bombardier est l'une des entreprises qui, près de 24 ans après l'adoption de la Charte de la langue française, n'a toujours pas de certificat de francisation de l'Office de la langue française attestant que l'usage du français y est « généralisé », et qu'une réception favorable de la demande de formation de gestionnaires en langue anglaise pourrait être interprétée comme constituant une caution de l'UQAM à une regrettable situation qui perdure, la langue des gestionnaires étant déterminante pour ce qui est de la langue de travail au sein de l'entreprise;
3. Invite Bombardier à former à l'UQAM et en français ses gestionnaires;
4. Invite l'École des sciences de la gestion, dans des situations où on lui demande d'assurer une formation en anglais, à rechercher un partenariat avec une université anglophone, dont l'enseignement en anglais est la mission spécifique.

Adoptée à la majorité

La récente affaire du contrat Bombardier m'amène à faire la réflexion suivante. À partir du principe général en vertu duquel notre université délivre son offre de cours en français qui est sa langue de travail institutionnelle, et à partir des dispositions conventionnées codifiant l'application de ce principe, l'UQAM n'a pas signé le contrat. On peut discuter de cette décision, la critiquer, la soutenir, mais je m'étonnerai d'abord et surtout, le mot est insuffisant, que les universités puissent se livrer concurrence entre elles, sur le terrain d'un enjeu national aussi critique et sensible que celui de la langue.

Nous venons d'assister au spectacle assez lamentable où, tout en étant financé à même les fonds publics comme l'UQAM, un établissement peut prétendre sauter sur un contrat... en affichant des principes et des règles de comportement tout à fait différents sinon contraires à ceux de sa rivale, par rapport à la langue.

Le moins qu'on puisse dire est qu'une concertation interuniversitaire devrait faire en sorte que ce type de coup ne puisse plus être permis entre établissements. D'autre part, je me demande bien comment le ministre de l'Éducation et le gouvernement peuvent ne pas être interpellés par une telle situation : chaque université pourra-t-elle agir comme bon lui semble en matière linguistique, et quels sont les principes, quelles seront les balises de fonctionnement ? Les universités québécoises peuvent-elles utiliser le terrain de la langue pour se faire concurrence entre elles?

D'où la nécessité, tant pour les universités francophones entre elles qu'entre universités francophones et anglophones, d'un code établissant les règles de conduite en matière de langue d'enseignement.

Les autres recommandations du rapport relatives à la langue

Les commentaires qui ont été faits au sujet de la recommandation 31 s'appliquent également à la recommandation 32. Comme pour la formation sur mesure en général, il n'y a aucune raison dans le cas des « groupes étrangers » pour qu'une formation sur mesure, fût-ce dans des domaines définis comme des « champs d'expertise » de l'UQAM, soit dispensée en anglais, pour les raisons déjà énoncées. Quant à une éventuelle formation dans d'autres langues à offrir à de tels groupes étrangers, elle pourrait être envisagée dans des cas particuliers, mais la meilleure manière d'accueillir ces groupes étrangers ne serait-elle pas plutôt de les intégrer d'entrée de jeu dans les cours réguliers dispensés en français plutôt que de les isoler ? En tout cas, c'est très certainement par une telle immersion que l'objectif complémentaire de cette recommandation, qui est d'offrir à ces étudiants un apprentissage du français comme langue

seconde, aura le plus de chances d'être réalisé. À cet égard, les résultats désastreux de l'expérience du protocole TAV-UQAM sont concluants. La ghettoïisation est le pire des scénarios comme moyen d'accueil.

Pour ce qui est des cours qui seraient dispensés dans d'autres langues que le français, dans un nombre limité mais indéfini pour les étudiants des programmes « à cheminement international » et au nombre maximum de trois pour les étudiants de tous les programmes de premier cycle, le « justificatif » invoqué par le groupe de travail est de permettre aux étudiants de « maîtriser les concepts et la terminologie du domaine d'études ». Non seulement cela n'est-il nullement convaincant, les étudiants ayant tout le loisir d'amplement se familiariser avec les concepts et la terminologie à partir de la documentation écrite qu'ils doivent lire dans les langues étrangères, principalement en anglais (articles, ouvrages, manuels, rapports, etc.), mais on ne peut pas ne pas constater que cela constituerait une autre brèche favorisant l'intrusion de l'anglais comme langue d'enseignement. En complément des excellents cours de langues dispensés par l'École de langues de l'UQAM, les programmes d'échanges d'étudiants et de stages à l'étranger de la recommandation 42 sont au contraire le moyen par excellence d'atteindre l'objectif visé.

Enfin, pour ce qui est de l'utilisation de l'anglais ou d'une autre langue dans la rédaction de travaux et d'examens au premier cycle, une pratique souple d'arrangements individuels conclus sur une base *ad hoc* et par consentement mutuel de l'étudiant et du professeur, comme le propose la recommandation 27, est, à mon avis, la formule à maintenir. Cette formule d'ententes individuelles ne devrait cependant pas être annoncée comme une politique officielle de l'Université. Le faire prédisposerait, à terme, au passage à un dispositif permettant de manière générale de recourir à l'anglais, comme l'Université de Montréal entend le faire, dans une perspective de *marketing* auprès des populations étudiantes anglophones et allophones, pour ses programmes de premier cycle (*La Presse*, 23 octobre 2002, p. A1). Les universités anglophones, il est vrai, utilisent cette pratique, en permettant aux étudiants francophones de remettre travaux et examens en français. Mais il faut rappeler que les universités francophones ne peuvent être vues en symétrie avec les universités anglophones au sein d'une société francophone où le français, prédominant et langue officielle, est néanmoins la langue menacée, alors que l'anglais minoritaire est loin de l'être. Ici encore, le besoin de normes interuniversitaires est une urgence.

Un enjeu qui concerne toute la collectivité

Dans ce débat qui doit conduire à l'adoption d'une politique sur la langue, toutes les composantes de la collectivité universitaire doivent intervenir. Les professeurs, actuels et

anciens (c'est à ce titre que j'interviens ici), et leur syndicat, le SPUQ, ont pour leur part déjà amorcé ce débat depuis quelques années. Outre les positions syndicales dont j'ai rappelé le contenu dans ce texte, il faut mentionner l'excellent mémoire déposé par le SPUQ en octobre 2000 à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, qui est un document incontournable à verser dans le débat. Ce mémoire a été reproduit dans le numéro 213 du *SPUQ-Info*. Il peut être consulté sur le site Internet du SPUQ.

Par son Conseil exécutif, le SPUQ a également adopté, le 21 mars 2001, une importante résolution en trois points (reproduite ci-dessous) dans laquelle il réitérait son attachement au caractère français de l'UQAM, demandait aux professeurs et aux autres catégories de personnel de prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver ce

caractère français, et insistait pour que tout l'enseignement dispensé à l'UQAM le soit en français, sauf exceptions rigoureusement justifiées (cours de langues et de littératures étrangères), y compris les enseignements offerts dans le cadre de la formation sur mesure. Il s'agit bien entendu d'une autre pièce versée au dossier.

En terminant, il convient de clarifier le point suivant. À trois reprises dans son rapport (p. 5, 24 et 36), le groupe de travail précise que son intention est de proposer, non pas une nouvelle politique sur la langue, mais « *un ensemble de mesures concrètes à mettre immédiatement en application* » (p. 36). Il va de soi que cette hypothèse ne saurait être retenue et que les mesures proposées doivent d'abord être soumises à un vaste débat en vue de l'élaboration d'une politique complète sur la langue. □

Le français comme langue d'enseignement à l'UQAM

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil exécutif du 21 mars 2001

Attendu l'importance cruciale du réseau des établissements universitaires de langue française comme instrument de développement individuel et collectif pour la population francophone du Québec;

Attendu les nombreux facteurs qui concourent au glissement de certaines activités universitaires vers l'anglais aussi bien sur le plan de l'enseignement que sur celui de la recherche;

Attendu la menace sérieuse que l'effacement progressif du français fait peser sur le maintien et le développement du réseau des établissements universitaires de langue française;

Attendu la résolution adoptée le 30 mars 2000 par le Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) dénonçant « la dangereuse tendance, actuellement à l'œuvre dans les universités francophones du Québec, à implanter l'anglais comme langue d'enseignement dans divers cadres »;

Attendu le mémoire élaboré par le SPUQ et présenté aux audiences de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, lequel demande l'insertion à la *Charte de la langue française* de dispositions prévoyant l'obligation pour chaque établissement universitaire de langue française de se doter d'un cadre de référence assurant le caractère français de l'établissement et l'insertion à la *Loi de l'Université du Québec* d'une déclaration de principe sur la langue d'usage à l'Université s'appliquant à l'ensemble du réseau;

Attendu l'urgence d'adopter une position claire et vigoureuse sur cette question, alors qu'un groupe de travail chargé de se pencher sur la langue d'enseignement et l'intégration des étudiants allophones à l'UQAM est actuellement au travail et doit remettre son rapport à la Commission des études d'ici la fin de la présente année académique;

IL EST RÉSOLU que le Conseil exécutif :

- 1- RÉITÈRE son attachement indéfectible au caractère français de l'UQAM et son engagement ferme à agir afin que tout soit mis en œuvre pour assurer le maintien et le développement du caractère français de l'établissement;
- 2- DEMANDE à toutes les professeures, tous les professeurs, aux autres catégories de personnel et à toutes les instances de l'UQAM de prendre toutes les mesures nécessaires et souhaitables afin de préserver le caractère français de l'UQAM;
- 3- INSISTE en particulier pour que tout l'enseignement dispensé à l'UQAM ou par l'UQAM le soit en français, sauf exceptions rigoureusement justifiées (cours de langues et de littératures étrangères), y compris les enseignements offerts dans le cadre de la formation sur mesure.

Adoptée à la majorité

Commentaires du SEUQAM sur la langue de travail à l'UQAM

Le 16 octobre dernier, la présidente Liette Garceau, au nom du Comité exécutif du Syndicat des employées et employés de l'UQAM, faisait parvenir la lettre suivante à la présidente de la Commission des études.

Le mois dernier, la Commission des études recevait le rapport du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et des étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement. Au même moment, nous faisons le constat que les membres du SEUQAM sont appelés, de plus en plus souvent, à fournir des services à une clientèle étudiante qui n'a aucune connaissance de la langue française. Il nous paraît donc souhaitable, sinon nécessaire, que l'Université consacre plus d'énergie et de ressources à l'accueil et à l'intégration de ses étudiantes et de ses étudiants non francophones. Le rapport du Groupe de travail fournit à la communauté universitaire l'occasion d'amorcer un débat sur cette question et sur la langue d'enseignement à l'UQAM.

Nous ne voulons pas lancer ici le débat en tant que tel puisque d'autres forums doivent, à notre avis, être prévus à cette fin, mais nous souhaitons néanmoins exprimer dès maintenant, de façon brève, nos craintes à l'égard du développement accru qui est proposé en matière de compétences plurilingues chez les membres du personnel. Nous en profitons également pour livrer quelques commentaires à l'égard de la langue d'enseignement.

On observe chez les personnels de première ligne une charge de travail et un stress croissants reliés au fait de desservir une clientèle non francophone grandissante qui ne maîtrise pas les rudiments de la langue française. Il est donc urgent de trouver des solutions à cette problématique, mais il serait inadmissible que l'Université envisage d'imposer aux employées et employés de soutien l'apprentissage d'une autre langue pour exercer leur emploi ou qu'elle exerce quelque pression que ce soit en ce sens. Apprendre une autre langue est un choix strictement personnel et les personnes qui n'y consentent pas ne doivent être pénalisées d'aucune façon. Il faudra donc envisager d'autres pistes de solution.

La question de la mobilité du personnel, dans un contexte de développement des compétences plurilingues, nous

préoccupe aussi grandement. Tout récemment, à l'occasion du renouvellement de la convention collective, l'Université a convenu de privilégier ses employées et employés pour combler ses besoins et de souscrire à différentes mesures afin de permettre une plus grande mobilité du personnel. Or, l'exigence d'une deuxième et même d'une troisième langue lors d'un affichage est un frein considérable à la mobilité que les parties se sont engagées à favoriser. Précisons qu'il ne s'agit pas d'une situation théorique puisque le SEUQAM compte déjà 12 griefs relatifs à l'exigence d'une langue autre que le français. On comprendra donc que les orientations proposées augmentent nos inquiétudes à ce sujet.

En ce qui concerne les recommandations sur la langue d'enseignement à l'UQAM, il ne fait aucun doute que toutes et tous se réjouiront que des efforts accrus soient consacrés à la consolidation et au rehaussement de la maîtrise de la langue française par les étudiantes et les étudiants. Mais l'ouverture de l'UQAM à d'autres langues d'enseignement risque de ne pas recevoir le même accueil.

Si l'UQAM est une université à vocation internationale pour qui le pluralisme linguistique peut constituer un atout majeur, elle est d'abord et avant tout, aux yeux de la communauté universitaire et de ses personnels, une université québécoise de langue française qui doit se comporter comme telle. Que l'Université vise l'amélioration de la qualité du français à l'intérieur de ses murs et qu'elle s'en donne les moyens : Bravo ! Mais les mesures proposées pour rencontrer l'objectif d'ouverture linguistique de l'UQAM ne pourront être recevables pour l'ensemble de la communauté universitaire, nous semble-t-il, que si elles sont largement débattues.

En conséquence, il nous apparaît primordial que la politique et le plan d'action en matière de langue que la direction de l'UQAM a l'intention de soumettre au cours de la prochaine année soient présentés à l'ensemble de la communauté universitaire et fasse l'objet d'un débat public.

De plus, le SEUQAM doit être partie prenante de toute réflexion ou démarche qui soit susceptible d'avoir des impacts sur la langue de travail, la mobilité ou l'organisation du travail du personnel de soutien. □

SOMMAIRE

- L'internationalisation, un thème riche, mais des dérives possibles en matière de langue d'enseignement
Le Comité exécutif du SPUQ 2
- Le défi de l'internationalisation de l'UQAM, université francophone
Paul Bélanger 3
- Position du SCCUQ sur la place de la langue française à l'UQAM 5
- Vers une politique sur la langue à l'UQAM. Des désaccords avec le rapport Bélanger
Louis Gill 6
- Commentaires du SEUQAM sur la langue de travail à l'UQAM 12